

# BREVET D'INVENTION

Gr. 9. — Cl. 4.



N° 989.072

**Cadre de photographie ou autre.**

Société à responsabilité limitée dite : ÉTABLISSEMENTS FEX résidant en France (Rhône).

**Demandé le 21 avril 1949, à 15<sup>h</sup> 10<sup>m</sup>, à Lyon.**

Délivré le 16 mai 1951. — Publié le 4 septembre 1951.

*(Brevet d'invention, dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)*

Les cadres pour photographies ou autres nécessitent pour leur fabrication une coupe exacte de leurs quatre côtés en onglet, et il est toujours difficile d'obtenir un raccord exact entre les côtés adjacents. La fixation à l'équerre de ces côtés est, en outre, très délicate et est bien souvent déficiente.

La présente invention remédie à ces inconvénients; elle a pour objet un cadre, plus spécialement du type cadre photographique obtenu, en matière plastique, par moulage, en une seule pièce de ses quatre côtés.

Suivant une forme préférée de réalisation, ce cadre comporte sur sa face dorsale des trous borgnes ménagés au moulage et recevant, par la suite, au moment du montage, des rivets en métal malléable s'écrasant ou forçant dans lesdits trous en même temps que leur tête assure la tenue de l'agrafe pivotante retenant le carton support.

L'invention sera, d'ailleurs, bien comprise à l'aide de la description ci-après, donnée en référence au dessin schématique annexé, représentant à titre d'exemple non limitatif une forme d'exécution de ce cadre.

Fig. 1 en est une vue en plan par devant; et

Fig. 2 en est une vue en plan par derrière;

Fig. 3 est, à plus grande échelle, une coupe suivant 3-3 de fig. 2.

Le cadre rectangulaire 2 représenté sur le dessin est obtenu en une seule pièce par moulage; il est constitué en matière plastique quelconque.

Sur sa face arrière (fig. 2), il comporte des trous borgnes 3 ménagés au moulage du cadre. Ces trous sont utilisés par la suite au moment du montage pour le logement de rivets 4 en métal malléable, tel que aluminium, qui s'écrasent dans

lesdits trous 3. La tête 5 de ces rivets assure la retenue de l'agrafe 6 utilisée au maintien du carton dorsal supportant la photographie par exemple, lesdites agrafes pouvant pivoter autour desdits rivets.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la seule forme de réalisation qui a été indiquée à titre d'exemple; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation, quels que soient notamment la forme du cadre, le profil de sa baguette et aussi le nombre et la disposition des trous qu'il comporte sur sa face arrière pour le montage des agrafes.

#### RÉSUMÉ :

1° Cadre, plus spécialement du type cadre photographique, caractérisé en ce qu'il est réalisé en matière plastique par moulage, en une seule pièce, de ses quatre côtés;

2° Cadre, tel que spécifié en 1°, caractérisé, en outre, en ce que, suivant une forme préférée de réalisation, il comporte, sur sa face dorsale, des trous borgnes ménagés au moulage et recevant, par la suite, au moment du montage, des rivets en métal malléable s'écrasant ou forçant dans lesdits trous en même temps que leur tête assure la tenue de l'agrafe pivotante retenant le carton support;

3° A titre de produit industriel nouveau, tout cadre réalisé tel que spécifié en 1° et 2° ou comportant, en tout ou partie, application de semblables dispositions.

Société à responsabilité limitée dite :  
ÉTABLISSEMENTS FEX.

Par procuration :  
GERMAIN et MAUREAU.